

l'espoir de trouver dans les Nations unies l'assise structurelle propre à l'instauration d'un nouvel ordre mondial. De la même façon, le rôle d'interlocuteur et d'intermédiaire de confiance qu'a joué le Canada, se modifia avec le temps. Désormais, rares étaient les pays qui nous demandaient conseil sur la façon de traiter avec les États-Unis. Les nouveaux défis se situaient au sein du Commonwealth et de la Francophonie ainsi que dans le cadre des relations Nord-Sud en général, ou encore dans des domaines complexes comme le droit de la mer où les négociateurs canadiens ont joué un rôle de premier plan.

Au cours des années 70, notre politique étrangère a pris un tournant important, ce qui était une indication de l'évolution de la scène internationale et des priorités canadiennes. Essentiellement, il s'agissait d'ajuster nos intérêts politiques et économiques traditionnels en Europe en fonction de la réalité nouvelle d'une Communauté économique européenne élargie et renforcée, tout en cherchant à tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les pays du bassin du Pacifique. Des liens étroits avec les États-Unis sont demeurés un élément clé de notre politique étrangère, tandis que nos politiques progressistes en matière d'aide nous ont amenés à préconiser l'établissement d'un dialogue Nord-Sud dans le but de tenter de combler l'écart entre pays développés et en voie de développement, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité internationales. Au début de la décennie, le gouvernement publia sa *Politique étrangère au service des Canadiens*, dans laquelle il mettait l'accent sur les objectifs à poursuivre conjointement, à savoir: stimuler la croissance, préserver la souveraineté et l'indépendance, travailler à la paix et à la sécurité, promouvoir la justice sociale, relever le niveau de la vie et maintenir l'harmonie du milieu naturel.

En 1971, les services de soutien de divers ministères réalisant des programmes à l'étranger furent intégrés au ministère des Affaires extérieures. On s'efforça ensuite de veiller à ce que les chefs de mission à l'étranger administrent les activités du gouvernement canadien dans leur région comme un ensemble cohérent. En avril 1981, le personnel du service extérieur de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada fut rattaché au ministère des Affaires extérieures et ce dernier s'est vu confier la responsabilité des programmes d'immigration à l'étranger. Les programmes dont il est question comprennent notamment le recrutement des immigrants, l'admission des réfugiés et l'entrée au Canada des touristes, des étudiants et des travailleurs temporaires. De même, le personnel itinérant de l'Agence canadienne de développement international fut intégré au ministère.

En janvier 1982, le gouvernement canadien entreprit une réorganisation majeure du ministère des Affaires extérieures et des ministères à vocation économique. Les responsabilités exercées par le ministère de l'Industrie et du Commerce en matière de politique commerciale et de